

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Liège, mardi 15 septembre 2015
Procès-verbal de la réunion n° 14

Présents :

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Serge HERCEK	Port autonome de Liège / Serve Consult
Jacques HACOURT	Service public de Wallonie, DGO 2
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Arlette LIBEN	Commune d'Oupeye
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Frédéric TILMAN	DP World
Jean-Pierre STAELENS	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Yves FRYNS	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, DGO 3, Office wallon des Déchets
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean-Pierre REYNDERS	Assar Architects

Excusés :

Serge FILLOT	Commune d'Oupeye
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO 3
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Marc DUYCK	WDP
Thierry EVRARD	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM
Hélène LOMBARDO	Commune d'Oupeye, Echevine Aménagement du territoire, urbanisme et Patrimoine
Jérôme DELANAYE	Commissaire du Gouvernement wallon au Port autonome de Liège
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »

Invitée :

Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3 Département des Permis et Autorisations Liège
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Procès-verbal de la réunion n° 12 -13

Aucune remarque sur les PV des réunions 12 & 13.

2. Etat d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y compris le Pont Nord), Direction générale opérationnelle « Mobilité et Voies hydrauliques », Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)

Un point sur l'état d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y inclus le pont Nord) est présenté par Madame Céline HELLEMANS, Service public de Wallonie, DGO 2.

La présentation détaillée de ces travaux se trouve en annexe 1.

3. Planning des travaux (troisième trimestre 2015) Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des Voies hydrauliques de Liège, DGO 2

Le planning des travaux (quatrième trimestre 2015) est intégré dans la présentation de la DGO 2 en annexe.

La fin du chantier est prévue le 27 octobre 2015. Les essais de charge du pont sont prévus début novembre 2015. L'inauguration officielle se déroulera le 13 novembre 2015.

4. Divers – Questions & réponses

Question de M. Huynen relative aux bassins des crapauds calamites

La zone d'intégration environnementale développée autour de Trilogiport sera favorable à des habitats à haut potentiel de biodiversité et sera un endroit de refuges pour diverses espèces parmi lesquelles figurent les crapauds calamites.

Une des zones réservées aux crapauds calamites (notamment le bassin en rectangle) est effectivement parsemée de matériaux de démolition et d'autres matériaux divers. Il est à noter qu'il s'agit d'une demande spécifique du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Selon le DNF, cet espace est nécessaire à l'accueil et à la préservation de la population des crapauds calamites. L'aménagement du terrain de vie des crapauds calamites nécessite effectivement peu de végétation, des matériaux de construction... pour obtenir des zones dégagées.

Mme Hellemans spécifie qu'un entretien spécifique sera effectué à cet endroit précis en vue d'assurer la préservation de ces crapauds calamites.

M. Huynen précise que ce bassin n'est pas très esthétique et qu'il défigure la zone d'intégration environnementale.

Mme Hellemans précise à nouveau qu'il faut des endroits secs pour ces crapauds calamites selon les recommandations du DNF.

M. Delecour rappelle que le projet de Liège Trilogiport portait atteinte à l'habitat d'une espèce protégée, le crapaud Calamite. En application des dispositions de la loi sur la conservation de la nature, une autorisation de dérogation aux mesures de protection de certaines espèces protégées a donc été sollicitée et obtenue auprès du Département de la Nature et des Forêts (DNF). Cette autorisation de dérogation a été strictement conditionnée, notamment par un suivi du chantier par le DNF. La faible hauteur d'eau résulte des exigences du DNF dans ce cadre.

Des panneaux d'informations seront placés à cet endroit sur cette thématique.

Question de Mme Arlette Liben - Deckers

La bande extérieure du rond-point, à Hermalle en bord de Meuse, colle pratiquement au halage. Actuellement, seule une petite bande de terre les sépare. Le danger est réel pour les promeneurs. Nul n'est à l'abri d'une sortie de route qu'elle vienne du village ou de la clinique. Une sécurité (haie, rail...) est-elle prévue à cet endroit ?

M. Nivelles précise qu'il n'est pas prévu de placer des éléments de sécurité (ex : rail ou barrière de sécurité) sur cette voirie (limitée à 50 km/h) à cet endroit précis. En effet, il est techniquement difficile de placer ces éléments de sécurité car, d'une part, divers câbles du réseau tecteo passent entre le halage et la route et, d'autre part, un accès vers l'AIDE doit être maintenu.

M. Nivelles s'engage à identifier une solution (ex : un balisage ou l'installation de potelets rouges...).

Question de M. Henri Fastré (Bassis-Mosans)

Peut-on avoir le planning d'installation de la station de contrôle de l'air maintenant que le permis pour le début des opérations est déposé ?

M. Hacourt précise que cette question a déjà été abordée à plusieurs reprises lors de diverses réunions du Comité d'accompagnement (voir les PV des réunions n°7,11 et 13).

M. Hacourt précise qu'une réunion est prévue le 28 septembre entre le SPW DGO2 et l'AWAC & l'ISSEP en vue de planifier le placement de la station mobile de contrôle de la qualité de l'air. Cette dernière sera en place dès le début de l'exploitation de la plate-forme multimodale.

Selon M. Nivelles, la future station mobile de contrôle de la qualité de l'air sera placée sur un terrain appartenant au Service public de Wallonie à proximité du Mosa et à proximité de la voirie (car le courant et l'ADSL sont nécessaires). Il s'agira d'une station mobile dans un premier temps. Une station fixe sera placée ultérieurement.

Il est à noter que les mesures seront intégrées aux mesures de la qualité de l'air de la Wallonie.

M. Delecour rappelle une nouvelle fois que le placement d'une telle station n'est pas une condition du permis d'urbanisme mais bien un engagement repris dans la charte environnementale.

Question de M. Henri Fastré (Bassis-Mosans)

Quid de l'entretien du site et en particulier de la prolifération des chardons ?

Selon M. Nivelles, un nouveau marché de plantations vient de démarrer afin que la zone d'accueil soit entretenue.

Deux zones sont toutefois à distinguer : la zone gérée par le PAL et celle gérée par le SPW DGO2 dont l'entretien sera repris dans le bail d'entretien des espaces verts de la DGO2.

M. Huynen demande la fréquence des fauchages à l'avenir.

Selon M. Nivelles, le SPW DGO3 préconise un maximum le fauchage tardif (deux fois par an).

Question de M. Henri Fastré (Bassis-Mosans)**Dans la demande de permis, on prévoit une nouvelle étude sur le bruit. Est-elle disponible ?**

Selon Mme Petitjean, le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Les instances (notamment la Cellule Bruit) étudient actuellement le dossier et elles sont en droit de demander au futur exploitant des informations complémentaires, si elles le jugent utile.

M. Tilman précise que DP World respectera la réglementation.

Mme Petitjean mentionne que des conditions relatives au niveau de bruit autorisé seront imposées dans le permis. La charte environnementale est un élément qui sera pris en compte dans le cadre de la prise de décision. L'avis de la Cellule Bruit est actuellement attendu.

M. Staelens précise également dans ce cadre qu'ultérieurement, les halls logistiques sépareront le terminal à conteneurs du village et serviront également d'écrans acoustiques.

Question de M. Henri Fastré (Bassis-Mosans)**Dans le respect du permis octroyé, quand les protections visuelles et auditives pour l'Allée verte à Haccourt, Argenteau et l'autoroute seront-elles réalisées ?****Allée Verte**

Les peupliers malades situés le long du halage seront prochainement abattus.

Le SPW DGO2 replantera des peupliers 'trembles'. Des plantations basses sont également prévues à cet endroit en vue de maintenir un écran végétal complet.

Monsieur Delecour relève que le permis d'urbanisme reprend les termes « mur » anti-bruit, ce qui n'exclut nullement l'utilisation d'un « écran » anti-bruit davantage compatible avec la configuration des lieux. Les modalités d'exécution peuvent être concertées avec les riverains, notamment en ce qui concerne la hauteur.

A l'initiative de la Commune d'Oupeye, une réunion réunissant les diverses autorités est prévue le lundi 28 septembre 2015 à 19h en vue d'identifier la solution la plus optimale possible. Cette réunion se déroulera dans le bâtiment de « La Boule d'Aaz » rue des Sept Bonniers à 4684 Haccourt.

Chaussée d'Argenteau

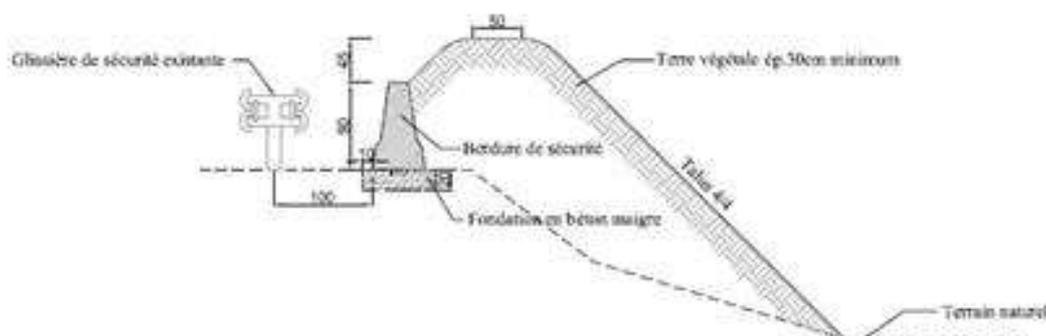
Les gabions sont en cours de réalisation (les treillis ont été installés).

Le long de l'autoroute

Les dispositifs (notamment les barrières en béton New Jersey) sont actuellement en cours d'installation le long de l'autoroute à l'amont et à l'aval du Pont Nord.

Mr Nivelles précise que le mur de hauteur 1,35m prévu au permis ne peut être réalisé tel quel car ne répond pas aux normes de sécurité. Il est remplacé par une glissière en béton de 0.90m de hauteur juxtaposant un merlon de hauteur 1.35m (voir schéma).

COUPE P - P : (ECH.:1/50)
Mur anti-bruit



Question de M. Henri Fastré (Bassis-Mosans)

Lors de la réunion du 20/08/2015, on nous a montré des pontons avec des toits (prévus dans le permis). Quand seront-ils installés ?

Les toits des pontons pour pêcheurs ne figurent pas dans les plans du permis d'urbanisme. Il s'agit de vue artistique 3D.

M. Delecour rappelle le caractère contraignant des plans techniques constituant la demande de permis. Ces plans, joints à la décision ministérielle, ne figurent pas de toiture sur les pontons. Selon M. Delecour, ces toits sont insignifiants en termes d'impacts pour les riverains.

Précisons également que le long portique couvert n'a pas été réalisé. En effet, ce dernier était situé dans la zone réservée aux crapauds calamites, dont l'accès au public est interdit.

Question de M. Henri Fastré (Bassis-Mosans)

Peut-on avoir une explication sur les contradictions entre les affirmations de Dubaïport lors de la réunion et les éléments repris dans la demande de permis.

Selon Mme Petitjean, le dossier est en cours d'instruction. Ces contradictions seront relevées dans le cadre de la procédure.

Mme Petitjean précise qu'une distinction doit être opérée entre la demande de permis de DP World et l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE) qui portait sur le projet global de l'aménagement de la plate-forme multimodale.

Le dossier de la demande de permis concerne uniquement l'activité de DP World. C'est sur cette demande spécifique que les autorités vont se positionner.

M. Huynen mentionne, sur base de la réunion d'information de DP World, la hauteur du portique (35 mètres). M. Tilman mentionne que la hauteur des couches de conteneurs sera limitée à 14,50 mètres et que la hauteur du portique sera effectivement supérieure à 14,50m.

M. Delecour précise dans ce cadre que c'est le dossier de la demande de permis déposé par DP World qui importe pour la décision et non ce qui a pu être dit ou non lors d'une réunion informelle.

M. Verjans s'interroge sur la durée de vie et de l'entretien des murs en gabions.

Selon Mme Hellemans, la durée de vie des gabions est estimée entre 30 et 50 ans. L'entretien de ces gabions sera effectué par le SPW DGO1 & le SPW DGO2, en fonction du gestionnaire du terrain. Selon M. Nivelles, même si les filets métalliques des murs en gabions rompent, les murs tiennent.

Monsieur Greffe s'interroge sur la veille sonore.

M. Bertrand précise que c'est prévu dans la charte environnementale.

Une réunion à ce sujet entre le PAL et les concessionnaires est prévue fin septembre – début octobre.

M. Delecour précise que c'est une imposition de la charte environnementale.

Monsieur Greffe s'interroge sur le talus de la Gravière Brock.

Mme Hellemans précise que le talus sera terminé dans une phase ultérieure suite à un problème de contingences au niveau des terres. Ces travaux seront réalisés pour 2016.

Le talus sera prolongé sur toute la longueur de la Gravière Brock.

M. Nivelles ajoute qu'un nouveau marché va être réalisé pour finaliser cette phase. M. Hacourt précise que ces travaux sont effectivement bien prévus au budget du SPW DGO2.

M. Delecour précise que l'élaboration d'un PCA dérogatoire pour permettre la réalisation des aménagements de la Gravière BROCK a eu pour effet de modifier l'affectation du plan de secteur (initialement en zone industrielle), ce qui a eu des conséquences sur les modalités de réalisation des remblais. Il mentionne que ces travaux peuvent être réalisés jusqu'en septembre 2016 (délai de validité du permis pour la réalisation des travaux autorisés).

Le merlon au delà de la Gravière Brock (protection des rues du tilleul, rue Fachard)n'a pas encore été réalisé. En effet, la DGO2 n'est actuellement pas maître du foncier. Le projet est à l'étude. Les impositions du permis seront réalisées.

Monsieur Greffe mentionne que le permis prévoit un nombre de camions largement inférieur par rapport à l'étude d'incidences sur l'environnement.

Selon Mme Petitjean, on ne peut pas règlementer les nombres de camions / bateaux / trains dans le cadre d'un permis unique. Toutefois les horaires de travail (heures et jours de travail) peuvent être réglementés.

M. Delecour ajoute que l'auteur de l'EIE a dû travailler sur des hypothèses de trafics. A l'époque, l'auteur de l'EIE n'avait d'autre choix que de se baser sur des évaluations puisque la demande de permis ne portait que sur la réalisation des infrastructures (voiries, dalles, ...) et non des demandes précises non encore déposées. Il est donc probable qu'il y ait des divergences entre les chiffres de l'EIE et la réalité des demandes de permis unique pour les installations des concessionnaires.

M. Huynen tient à souligner la qualité de la zone d'intégration environnementale.

Il mentionne un détail relatif aux logettes d'éclairages dans le tunnel du RAVeL et demande si des grilles peuvent être installées sur ces éclairages en vue d'éviter le vandalisme sur ces luminaires.

5. Prochaine réunion du Comité d'accompagnement

La date de la prochaine réunion du Comité d'accompagnement a été fixée au **mardi 8 décembre 18H00.**

La réunion se termine vers 19H15

Annexe :

Annexe 1 : Présentation DGO 2 – Etat d'avancement Liège Trilogiport



Emile-Louis BERTRAND
Directeur général